

Audition
devant la commission de l'aménagement et de l'environnement du Conseil municipal
PR 1046 (171e) « Contrôle d'accès par bornes rétractables pour la Vieille-Ville »

Genève, le 4 mars 2014

La Fédération des Artisans, Commerçants et Entrepreneurs de Genève (FAC) remercie la commission de l'aménagement et de l'environnement du Conseil municipal de la recevoir dans le cadre de l'audition relative au PR 1046 (171e) « Contrôle d'accès par bornes rétractables pour la Vieille-Ville ».

La FAC, association créée en 1922, est un partenaire économique actif dans le canton de Genève ; elle représente des entreprises dont le plus grand nombre sont actives dans le commerce de détail. Elle participe activement au tissu économique, touristique et social.

Les informations qui suivent ressortent d'une analyse de la situation et d'une consultation de nos membres.

Notre fédération comprend bien le fond de cette proposition ; néanmoins, un certain nombre d'éléments doivent être pris en considération, car si cette proposition ressemble à une solution parfaite sur le papier, la forme quant à elle, mérite quelques commentaires.

- Livraisons dans la zone concernée
 - o Il est clair que la grande majorité des livraisons s'effectue pendant la période qui lui est dédiée. Cependant, une partie des produits et nombre de clients doivent avoir accès à la Vieille-Ville dehors de cette période.
 - Exemple 1 : les restaurateurs ouvrant et servant des cafés dès 7h00 souhaitent avoir leurs viennoiseries avant. Comment gérer le restaurateur qui veut être livré avant son ouverture et sans que son personnel soit encore arrivé sur le lieu de travail ?
 - Exemple 2 : une galerie d'art qui organise un vernissage en fin de journée souhaite avoir à disposition un traiteur pendant cette période.
 - o Même si des systèmes d'activation des bornes sont prévus, il est important que tous les cas de figure soient étudiés afin d'assurer un fonctionnement qui n'entrave pas les activités commerciales.
 - o Tout élément qui freine un flux de marchandises rapide, génère naturellement des nuisances chimiques et acoustiques. De plus, ce frein provoque des retards qui ont des retombées économiques négatives pour les entreprises.

../..

- Tourisme
 - o Plusieurs acteurs économiques tels que restaurants, hôtels et chambre d'hôtes, sont ou peuvent être en exploitation dans la zone. Il faut prendre en compte le fait par exemple qu'un touriste cherchant à poser ses valises pendant la période de nuit (20h-7h) doit pouvoir le faire sans contraintes.
- Evolution
 - o En tant que contribuables, nous craignons que cet investissement, que nous considérons comme important, engendre en plus des frais de maintenance élevés. Nous redoutons que sur le long terme le système ne soit pas correctement suivi.
 - o Nous redoutons également que ce système se propage dans plusieurs quartiers de la ville et, de ce fait, complique encore plus la vie des entreprises, tant pour les livraisons que pour l'exploitation d'une PME en ville, ce qui risque de favoriser des déménagements sur les zones suburbaines. Sans compter l'aspect « élitiste » d'une privatisation du domaine public.

En conclusion, vous comprendrez bien que nous préférerions un statu quo, néanmoins si tel n'était pas le cas, nous espérons que nos remarques, qui reflètent une réalité du terrain, soient considérées afin qu'elles puissent déboucher sur des adaptations concrètes et réalistes. De plus, nous attirons votre attention sur le fait que l'utilisation des bornes décrite en amont doit absolument rester gratuite.

En remerciant la commission de l'aménagement et de l'environnement du Conseil municipal du temps consacré à cette audience, nous espérons qu'elle prendra en compte notre avis et restons naturellement à son entière disposition en cas de questions supplémentaires.

**Fédération des Artisans, Commerçants et
Entrepreneurs de Genève**

Intervenants : M. Yves Menoud (FAC – Secrétaire patronal)
M. Gislain Genecand (Genecand Traiteur SA)
M. Alain Jenny (Boulangerie Jenny & Cie)

VILLE DE
GENÈVE



Ville de Genève Secrétariat du Conseil municipal
R 23 FEV. 2014
Atteint par:
Copies:

**Commission de l'aménagement et de
l'environnement**

Madame Brigitte Studer
Case postale 3983
1211 Genève 3

Genève, le 25 février 2014
RP/MHG/SP/acf

Objet Vieille-Ville – contrôle d'accès par bornes rétractables – PR 1046 (171^{ème})

Madame,

Votre courrier du 31 janvier courant ainsi que son annexe ont retenu ma meilleure attention.

Je vous transmets copie du courrier adressé à MM. Mokry et Boulens en réponse à leur courrier du 17 janvier 2014 à M. Rubeli, qu'eux-même avaient envoyé en copie à Mme Salerno.

Comme vous le constaterez à la lecture de ce courrier, il est prévu d'appliquer le système de contrôle d'accès de nuit uniquement et sur la base des arrêtés de circulation en vigueur. Aucune modification n'est prévue quant à la nature des ayants droit à la Vieille-Ville.

L'accès aux personnes à mobilité réduite sera assuré sur demande préalable et celui des taxis et véhicules munis du macaron handicapés assuré en tous temps.

Je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de ma parfaite considération.


Rémy Pagani

Annexe mentionnée



Paroisse catholique-chrétienne de Genève

M. Jean-Claude Mokry

M. Bernard Boulens

Case postale 645

1212 Grand-Lancy 1

Genève, le 25 février 2014

Objet

Vieille-Ville – contrôle d'accès

Messieurs,

Votre courrier du 17 janvier courant ainsi que son annexe ont retenu notre meilleure attention.

Le projet auquel vous faites référence consiste à régler l'usage des rues de la Vieille-Ville par un système de contrôle d'accès permettant d'assurer le respect des régimes de circulation actuels.

Pour rappel, actuellement, la Vieille-Ville est régie par deux plans de circulation différents, à savoir un plan de jour, où un certain nombre de rues sont en zones de rencontre et, donc, ouvertes au trafic individuel motorisé avec priorité piétonne, et un plan de nuit (20h00 à 7h00,) où seuls les ayants droit et les cycles sont autorisés.

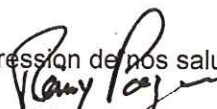
La circulation des voitures, motocycles et des cyclomoteurs est interdite entre 20h00 et 7h00 dans les rues de la Vieille-Ville, à l'exception des taxis, de l'accès aux hôtels, des véhicules munis du macaron « Vieille-Ville/rues résidentielles-de rencontres » et des véhicules au bénéfice d'un macaron pour conducteur handicapé ou accompagnant une personne handicapée.

Durant la journée (7h00 – 20h00), aucune restriction d'accès n'est en vigueur sur l'ensemble de la zone de rencontre. Dans les zones piétonnes, les bénéficiaires d'un macaron (type BB) sont autorisés à circuler, ainsi que les livraisons de 7h00 à 11h30, les taxis, les personnes handicapées et leurs accompagnants éventuels, les services religieux, et les véhicules d'urgence et d'entretien.

Aucune modification n'est attendue quant aux ayants droit qui resteront les mêmes. C'est la manière d'accéder à la zone qui changera, des bornes rétractables étant prévues pour assurer le contrôle d'accès durant la période nocturne. Les établissements présents dans la zone, notamment les églises et les temples, seront contactés afin de définir les modalités d'accès de leurs ayants droit.

Nous vous remercions de transmettre ces informations aux paroisses que vous avez informées de votre démarche.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.


Rémy Pagani

RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE, 4
1201 GENEVE 3
T +41(0)22 418 20 20
F +41(0)22 418 20 21

www.ville-geneve.ch
www.geneva-city.ch
TPG BUS 36 (ARRÊT HÔTEL-DE-VILLE)

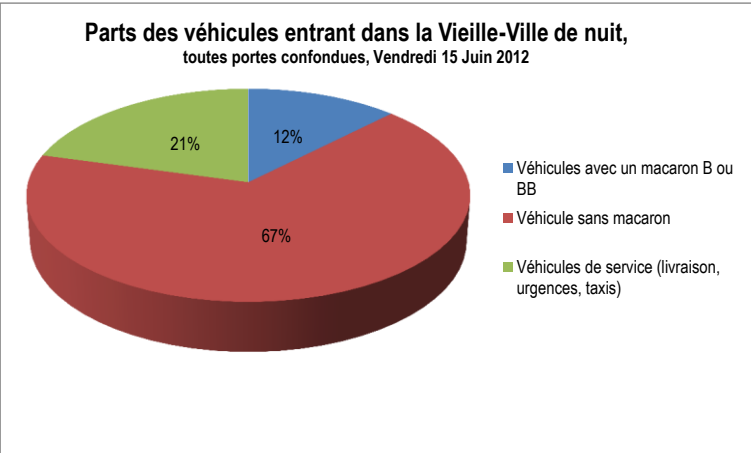
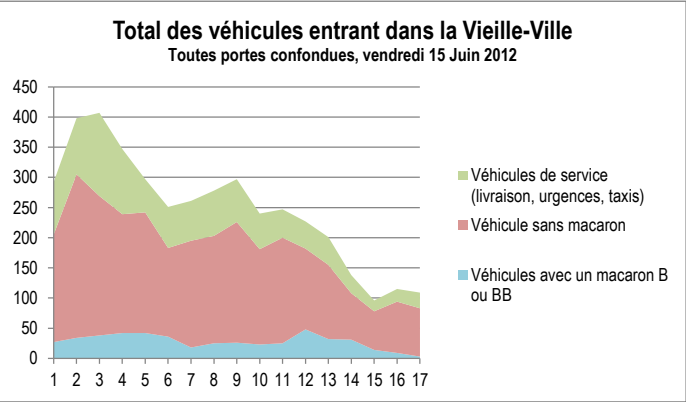
Vendredi 15 juin 2012	Véhicules avec un macaron B ou BB	Véhicule sans macaron	Véhicules de service (livraison, urgences, taxis)	2RM	Vélos	Somme sans 2R	Somme avec 2R
7h00	27	178	87	88	78	292	458
8h00	34	271	93	141	182	398	721
9h00	38	231	138	86	98	407	591
10h00	42	197	108	64	47	347	458
11h00	42	200	55	57	51	297	405
12h00	36	147	68	62	63	251	376
13h00	18	177	66	77	75	261	413
14h00	25	178	75	78	65	278	421
15h00	26	200	71	52	61	297	410
16h00	23	158	59	58	66	240	364
17h00	25	175	47	65	80	247	392
18h00	48	134	45	45	72	227	344
19h00	32	123	46	40	46	201	287
20h00	31	77	30	20	32	138	190
21h00	14	64	18	17	19	96	132
22h00	9	85	21	15	23	115	153
23h00	3	80	26	18	16	109	143
Somme	473	2675	1053	983	1074	4201	6258
De 7h00 à 20h00	416	2369	958				
De 20h00 à 24h00	57	306	95				

Lundi 18 juin 2012	Véhicules avec un macaron B ou BB	Véhicule sans macaron	Véhicules de service (livraison, urgences, taxis)	2RM	Vélos	Somme sans 2R	Somme avec 2R
7h00	31	172	101	96	109	304	509
8h00	37	257	120	140	245	414	799
9h00	33	201	119	67	115	353	535
10h00	26	171	102	49	89	299	437
11h00	31	141	84	67	76	256	399
12h00	34	135	63	67	84	232	383
13h00	13	168	71	89	105	252	446
14h00	19	187	86	75	87	292	454
15h00	20	163	88	52	60	271	383
16h00	22	123	77	70	71	222	363
17h00	17	141	85	83	100	243	426
18h00	44	128	47	69	117	219	405
19h00	39	161	60	41	79	260	380
20h00	22	83	26	23	41	131	195
21h00	12	40	28	15	15	80	110
22h00	2	72	24	10	29	98	137
23h00	6	76	22	13	22	104	139
Somme	408	2419	1203	1026	1444	4030	6500
De 7h00 à 20h00	366	2148	1103				
De 20h00 à 24h00	42	271	100				

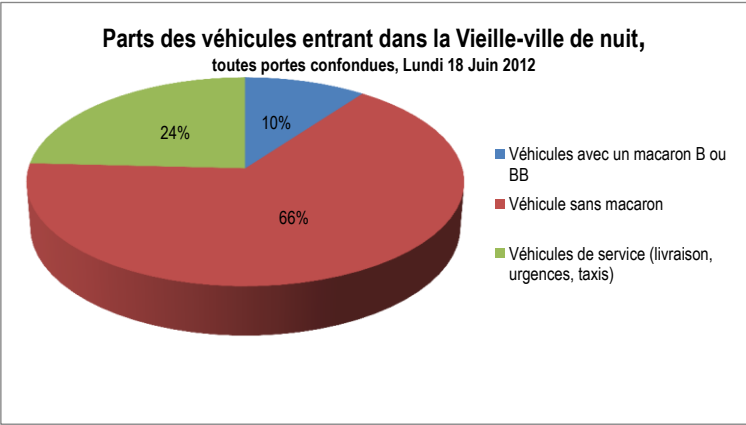
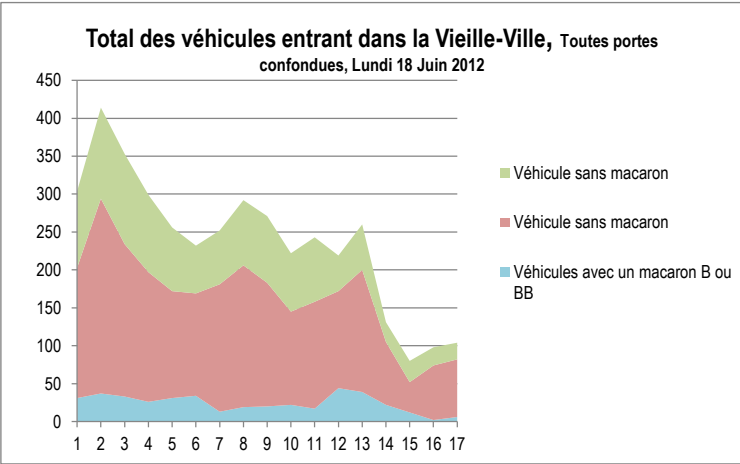
vendredi	de 7h00 à 20h00	11%	63%	26%
	de 20h00 à 24h00	12%	67%	21%
	total	11%	64%	25%

lundi	de 7h00 à 20h00	10%	59%	30%
	de 20h00 à 24h00	10%	66%	24%
	total	10%	60%	30%

Part des illicites sur l'ensemble de la journée	64%
Part des illicites sur l'ensemble la nuit	65%



Part des illicites sur l'ensemble de la journée	60%
Part des illicites sur l'ensemble la nuit	64%



VIEILLE-VILLE

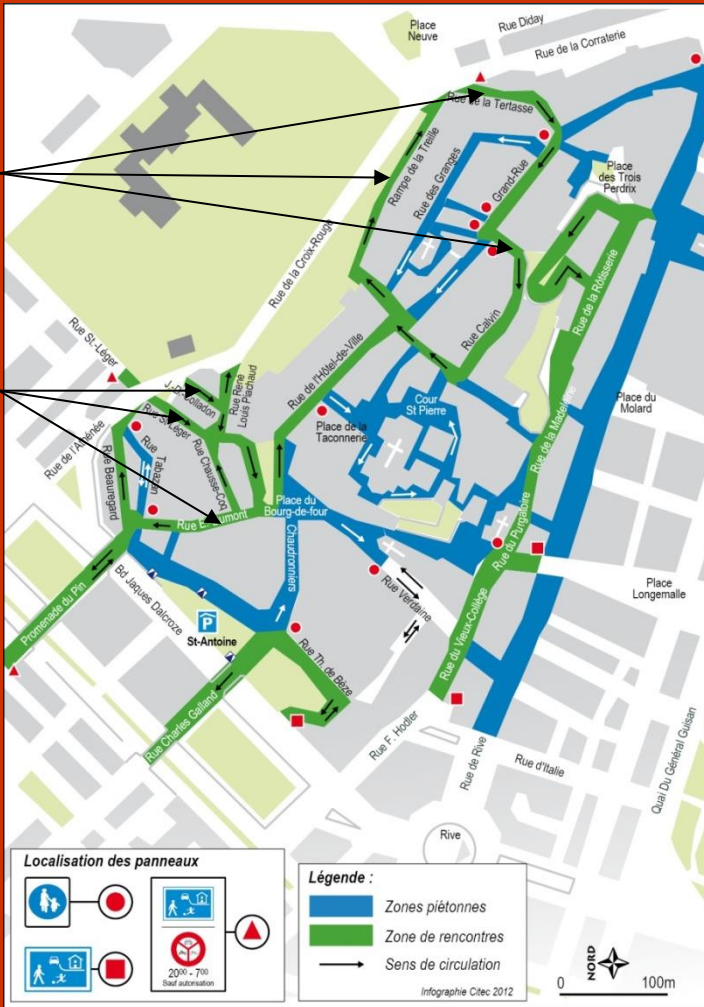
PR-1046 Acquisition et mise en place d'un système de contrôle d'accès par bornes rétractables



SOMMAIRE

1. Situation actuelle
2. Diagnostic
3. Objectifs
4. Contrôle d'accès: localisation et gestion des ayants droits
5. Dispositif
6. Estimation des coûts

1. SITUATION ACTUELLE



- Plan de circulation de jour:
zones de rencontre et zones
piétonnes (ayant droit et cycles
autorisés)

1. SITUATION ACTUELLE



- Plan de circulation de nuit: de 20h à 7h, zone interdite à la circulation (ayant droit et cycles autorisés)

2. DIAGNOSTIC



- 6'000 véhicules pénètrent dans la Vieille-Ville chaque jour
- Près de 15% (900 véhicules) y pénètrent durant la période de restriction d'accès (la nuit entre 20h00 et 7h00)
- Sur ces 900 véhicules, la proportion d'utilisateurs sans macaron adéquat avoisine les 65%



**600 infractions chaque nuit,
soit 10% du trafic.**

3. OBJECTIFS DU CONTRÔLE D'ACCES



Objectifs

- **Respect de la politique des ayants droit**
Arrêté en vigueur peu respecté,
Limitation de la circulation aux seuls ayants droit.
- **Amélioration de la sécurité des usagers**
Diminution des flux,
Diminution des vitesses aux portes d'entrée,
Renforcement de la visibilité,
Amélioration de la progression des véhicules d'urgence,
Réaffectation des espaces aux piétons, cycles et ayants droit.
- **Diminution des nuisances**
Réduction des nuisances acoustiques,
Diminution du stationnement illicite,
Libération de places en zone bleue pour les détenteurs de macarons.

4. CONTRÔLE D'ACCES : LOCALISATION



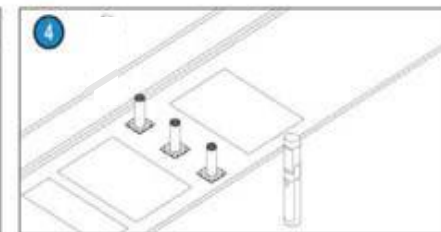
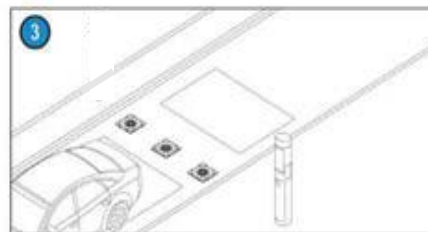
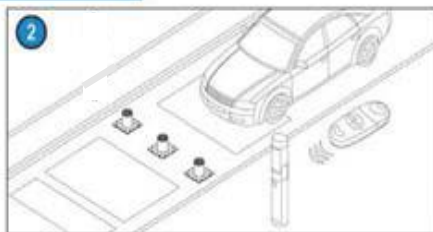
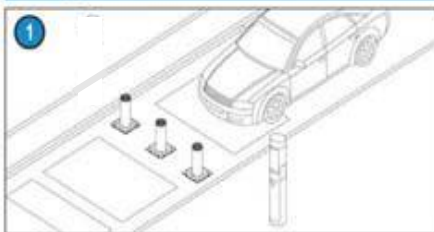
4. CONTRÔLE D'ACCES : GESTION DES AYANTS DROIT

Les ayant droit resteront les mêmes que dans la situation actuelle.

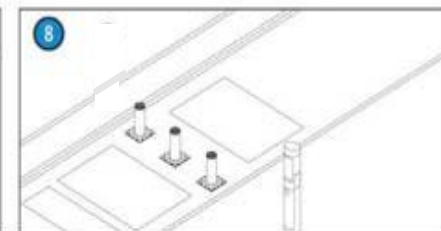
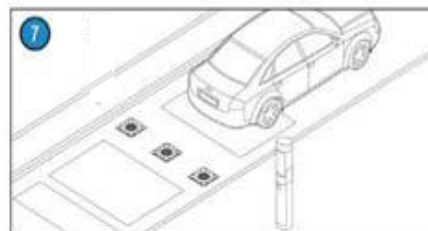
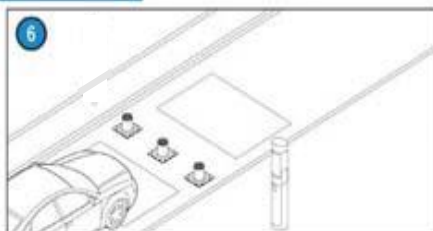
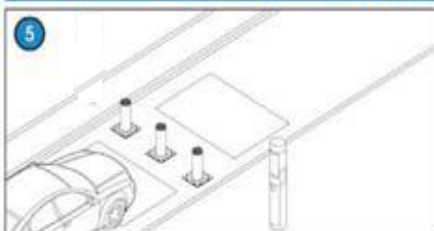
- Ayants droit réguliers → système de contrôle d'accès mis en place
 - Bornes / Totem : téléphonie
- Ayants droit exceptionnels (urgences, personnes handicapées) → gestion avec traitement immédiat
 - Bornes / Totem : téléphonie, clés, caméra
- Ayants droits occasionnels (livraisons, taxis, etc.) → plusieurs solutions possibles :
 - Bornes / Totem : téléphonie, badge, caméra (avec possible transmission ponctuelle d'accès),

5. DISPOSITIF : PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT DES PORTES

Séquence d'entrée d'un véhicule



Séquence de sortie d'un véhicule



5. DISPOSITIF : MODE D'ACTIVATION DES BORNES

Reconnaissance de plaques
minéralogiques



Badge



Téléphonie

+ clefs Ville de Genève et SIG

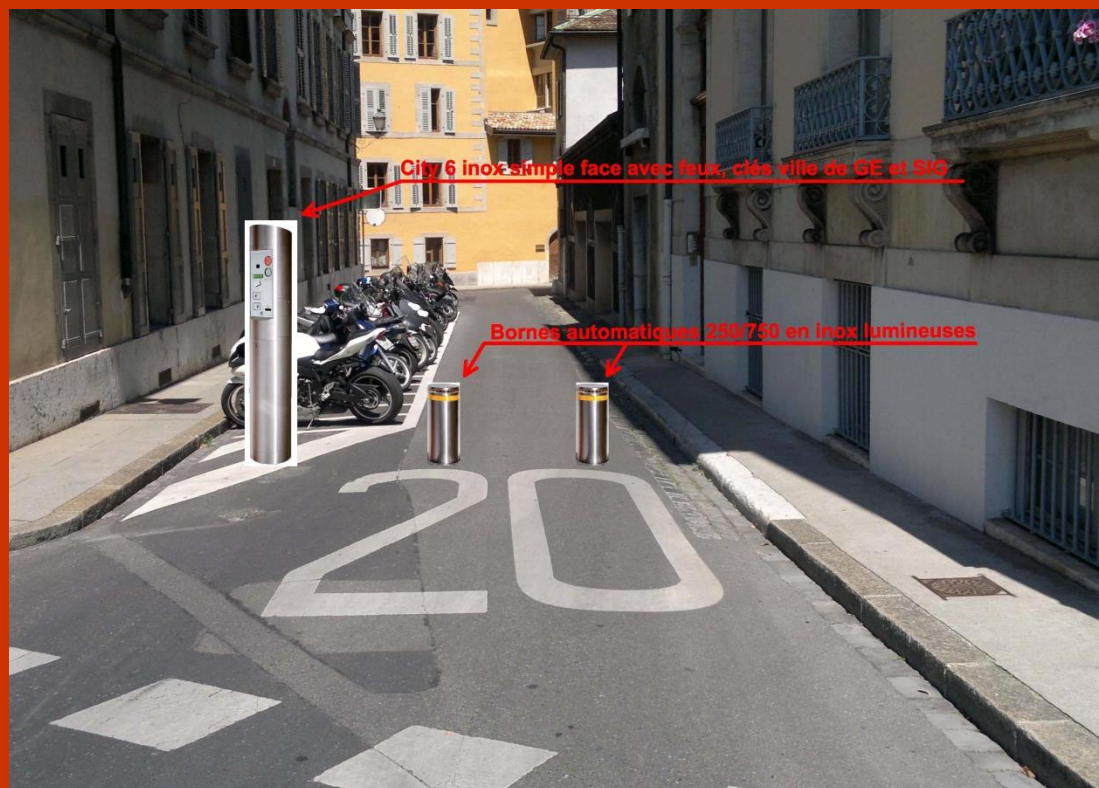
5. DISPOSITIF : AMENAGEMENT DES PORTES

Site 1 : Rue de la Tertasse : 1 borne escamotable et 1 totem



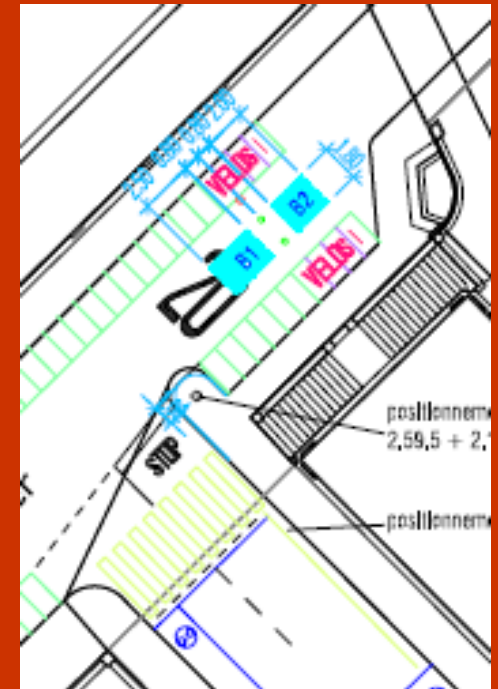
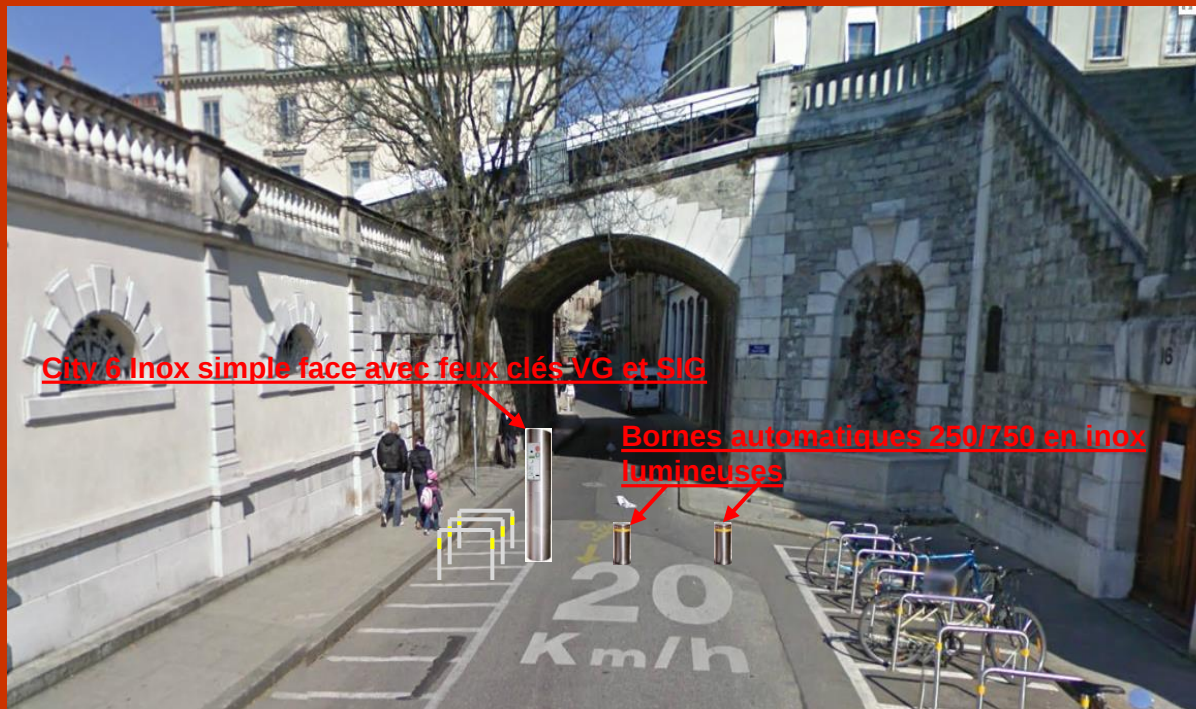
5. DISPOSITIF : AMENAGEMENT DES PORTES

Site 2 : Rue Jean-Daniel-Colladon : 2 bornes escamotables et 1 totem



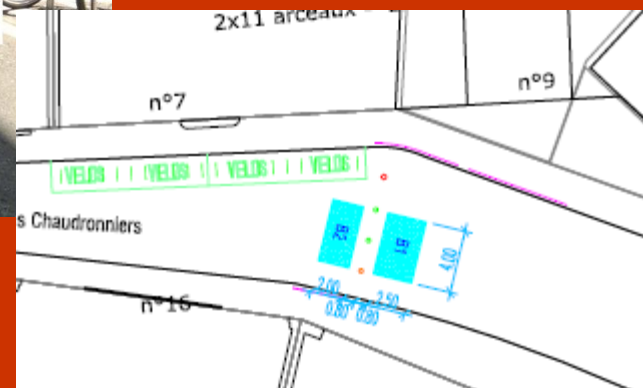
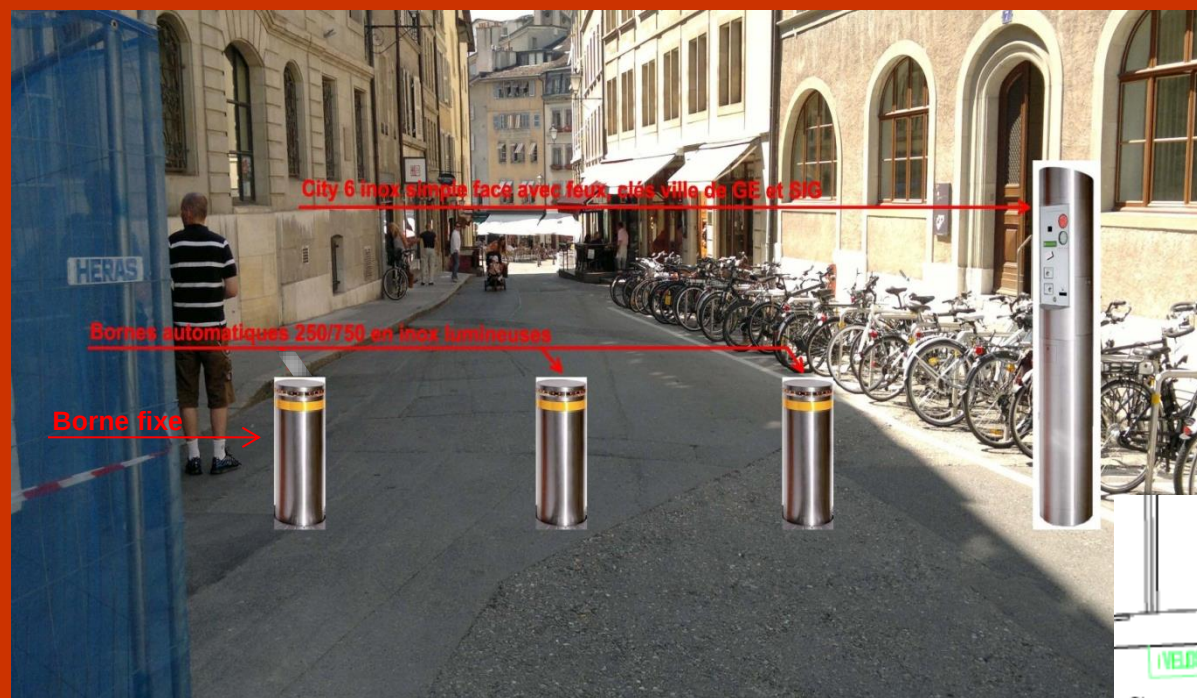
5. DISPOSITIF : AMENAGEMENT DES PORTES

Site 3 : Rue de Saint-Léger : 2 bornes escamotables et 1 totem



5. DISPOSITIF : AMENAGEMENT DES PORTES

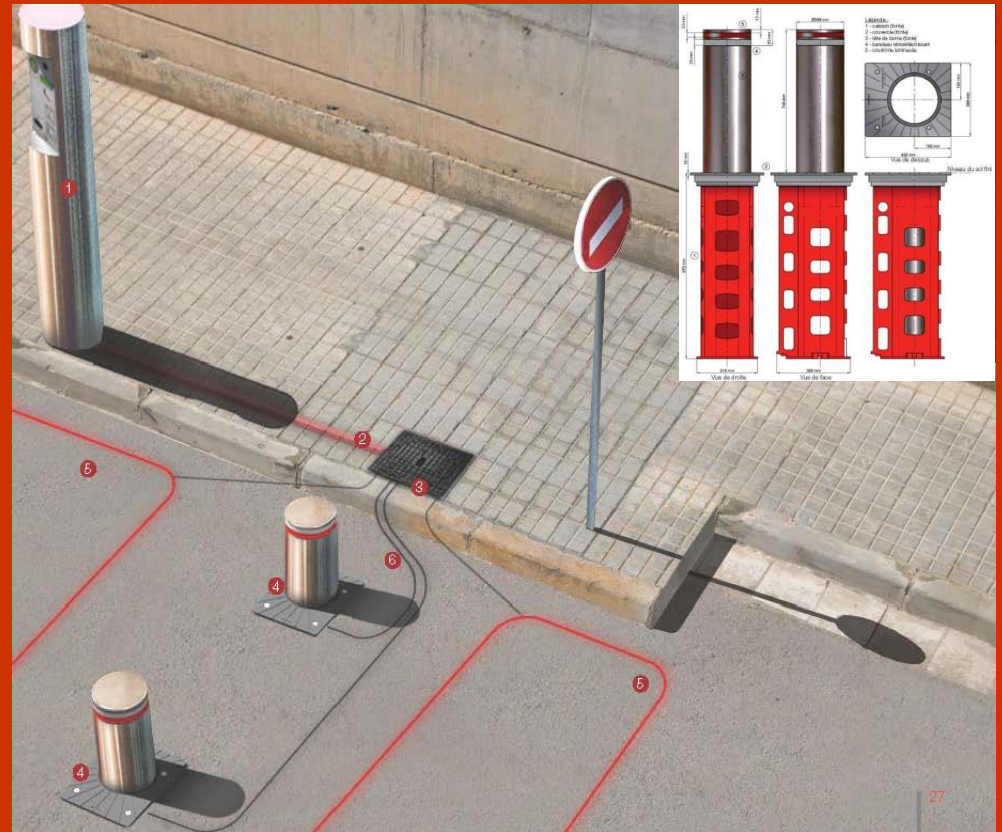
Site 4 : Rue des Chaudronniers : 1 borne fixe, 2 bornes escamotables et 1 totem



5. DISPOSITIF : NATURE DES TRAVAUX

Travaux de génie civil

- Mise en place et scellement du chassis enterré pour bornes escamotables
- Scellement de borne fixe
- Mise en place des boucles magnétiques
- Scellement du totem
- Création d'un regard de contrôle
- Raccordement électrique et mise en place d'un coffret électrique



6. ESTIMATION DES COÛTS

Travaux de génie civil	196'000
Fourniture des bornes et matériel électrique	335'000
Fourniture de badges d'accès	15'000
Sous-total en Fr HT	546'000
Honoraires d'ingénieurs	40'000
Information - Communication	12'000
Sous-total en Fr HT	52'000
Coût total de la construction en Fr HT	598'000
Coût total de la construction en Fr TTC (TVA à 8%)	645'900
Prestation du personnel 4%	25'800
Intérêts intercalaires 2.5% sur 13 mois	9'000
Coût total de l'opération en Fr TTC (arrondi)	681'000